



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION DU MAIRE DM2026-037

Objet : Décision portant signature d'un contrat pour un atelier Kawaii à la médiathèque de Marolles-en-Hurepoix

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT

La proposition de Max & Graph sis 15 impasse de la justice- 91590 Baulne,

DECIDE

Article 1 : de signer avec Max & Graph, sis 15 impasse de la justice- 91590 Baulne, un contrat pour un atelier Kawaii qui aura lieu le samedi 07 novembre 2026 à la médiathèque municipale de Marolles-en-Hurepoix,

Article 2 : que le coût de la prestation s'élève à 344,54 TTC,

Article 3 : que les crédits sont disponibles au budget communal de l'année concernée,

Article 4 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 5 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 11/09/2026

Le Maire,

Nicolas MURAIL

